



CAPD DU 19 JUIN 2015 DÉCLARATION DU SNUIPP-FSU11

Madame la Directrice Académique,

MOUVEMENT DES PERSONNELS

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le mouvement des personnels enseignants du 1er degré de l'Aude. Tout d'abord, nous remercions les personnels de la Diper et tenons à souligner la qualité des échanges que nous avons pu avoir avec eux en amont de cette CAPD. Une nouvelle fois, par leur réactivité, ils ont oeuvré à la bonne circulation de l'information et à la qualité du travail paritaire.

Le mouvement intra-départemental est une opération importante pour tous nos collègues car elle détermine en partie leurs futures conditions de vie personnelle, familiale et professionnelle. Cette année, nous pouvons constater positivement une augmentation du nombre de nominations largement due à la fin du blocage des postes PES en première phase. Cela permet à beaucoup plus de collègues d'obtenir une école par choix plutôt que par défaut. Ainsi, sur 579 participant-e-s, 309 collègues obtiennent satisfaction soit 53,4 %. Si nous pouvons nous satisfaire de cette évolution, nous tenons à nouveau à dénoncer la gouvernance académique « à la hussarde » menée par Mme le Recteur de l'Académie de Montpellier sur de nombreux sujets, et en particulier sur ce qui nous préoccupe aujourd'hui : les règles pour le mouvement intra des personnels du premier degré.

Ainsi, concernant le mouvement, dans notre département, le travail paritaire avait instauré des règles de mutations intra « à la dentelle » comprises et appréciées de tous. En toute transparence et équité, ces règles améliorées avec soin chaque année, permettaient à nos collègues de participer à plusieurs phases de mouvement (jusqu'à quatre phases) avec formulation de vœux sur une liste élargie.

La volonté rectorale d'harmoniser aux forceps fait table rase de tous les bénéfices de ce travail paritaire départemental pour imposer un nombre restreint de vœux et l'obligation de formuler un vœu zone pouvant amener à des affectations non choisies et une phase unique de vœux en laissant planer le doute sur la phase d'ajustement. À propos de la phase d'ajustement, nous espérons aujourd'hui en connaître les modalités et nous assurer qu'elle se déroulera dans le meilleur intérêt des collègues, en toute équité et transparence.

Nous n'avons pas cessé d'alerter sur les contradictions de la circulaire.

Ainsi, si l'obligation pour certains collègues de faire un vœu zone les contraint à formuler des choix qu'ils ne souhaitent pas, à l'inverse, on les autorise à postuler sur des postes qu'ils ne pourront jamais obtenir (notamment sur les postes Rased, où la circulaire est plus qu'ambiguë !

Idem pour les nouvelles bonifications imposées (Direction, IMF, ZEP) qui rendent le barème du mouvement intra départemental beaucoup plus complexe, nuisent à la transparence, et constituent une « prime au départ » contraire à la volonté affichée de l'administration de stabilité des équipes.

La multiplication des postes à profil provoque aussi beaucoup d'incompréhension et de colère de la part de nos collègues. Le SNUipp-FSU s'oppose au profilage des postes qui ne respecte pas les règles d'équité et de transparence entre tous les enseignants. Il demande l'attribution des postes sur des critères équitables (barème) entre tous les collègues. En outre, le résultat tardif des commissions rajoute un surcroît de travail, tant aux commissaires paritaires qu'aux personnels de la DIPER et vient complexifier la production d'un mouvement transparent et équitable.

Toutes ces contradictions et dysfonctionnements liés à la volonté rectorale, entravent et alourdissent nos missions de commissaires paritaires et témoignent du peu de considération à l'égard des personnels du premier degré. Pour le SNUipp-FSU 11, l'utilité d'une circulaire centralisée académiquement reste donc à démontrer.

À l'inverse, la réunion des groupes de travail (priorités et bonifications, barème) a permis d'avancer de façon fructueuse, le travail du mouvement et nous nous en félicitons. Le SNUipp-FSU 11 se réjouit des dispositions prises cette année concernant les situations de handicap, et qui correspondent à ce que nous revendiquions depuis plusieurs années. Preuve que le dialogue paritaire au niveau du département peut faire l'économie d'une centralisation académique et permet fluidité et transparence pour le mouvement.

HORS-CLASSE

Pour ce qui est de l'avancement à la hors-classe : le bilan des promotions à la hors-classe de 2014 effectué par le ministère montre un taux d'accès à la hors classe beaucoup plus favorable selon la fonction exercée (direction d'école, CPC, RASED) et selon le sexe (les hommes y sont surreprésentés).

Avec le nouveau barème, cette inégalité va se renforcer au détriment des adjoints et des adjointes qui exercent en dehors de l'éducation prioritaire. Pour le SNUipp-FSU, tous les collègues promus à la hors-classe grâce au nouveau barème (EP, politique de la ville, direction d'écoles et CPC) doivent l'être hors quota afin de ne pas léser les collègues qui auraient été promus sans cette modification des barèmes.

Le SNUipp-FSU exige que la hors classe soit accessible à tous et que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice terminal 783 au sein d'un même grade (ou classe). Aujourd'hui, 6 collègues sur 10 partent encore à la retraite sans avoir été promus à la hors classe malgré l'augmentation du ratio (de 2% à 4,5%).

INEAT/EXEAT

Les résultats calamiteux des permutations informatisées ont laissé de nombreux collègues sans solution. Nombre d'entre eux connaissent des situations personnelles délicates : beaucoup vont se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales.

Le SNUipp-FSU 11 vous demande que la phase d'ineat exeat permette de débloquent le plus de situations possibles afin de respecter le droit à mobilité dans le cadre d'un barème unique. A cet effet, le SNUipp-FSU 11 rappelle que, pour respecter la transparence et l'équité, le choix des ineat-exeat doit se faire à partir du tableau de classement présenté et validé en CAPD sur la base du classement national connu et admis de tous.

De fait, nous nous opposons aux échanges terme à terme qui sont autant d'entorses aux règles connues de tous. Le droit de muter des uns ne doit pas se faire au détriment du droit des autres : le respect des barèmes doit être la règle pour éviter tout passe-droit ou fait du prince.

Le SNUipp-FSU 11 rappelle son opposition aux ineat-exeat sauvages qui fait porter le discrédit sur l'administration, les organisations syndicales et le fonctionnement du paritarisme.

Concernant les PES titularisés demandeurs d'ineat-exeat, le SNUipp-FSU 11 revendique pour eux la règle du strict échange entre PES selon des règles et un classement établis en CAPD.

Cette règle, ne lésant en rien les titulaires demandeurs d'ineat/exeat, permet de compenser un peu les conséquences néfastes du passage d'un recrutement départemental à un recrutement académique.

Au nom du souci de transparence, notre vigilance à l'équité et notre volonté de bonne marche de toutes les instances paritaires, nous vous remercions par avance de fournir des réponses à nos questions et de donner une suite favorable à nos légitimes demandes, dans l'intérêt du service et de bonnes conditions de travail des personnels.